



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB  
DC N° 14.087

DECISION

*Concernant les tarifs d'Occupation du Domaine Public  
(Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux)  
à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014  
= ° = ° = ° = ° =*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 06 février 2013 (DC N° 13/064) fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 rendue exécutoire le 08 février 2013.

D E C I D E

- de fixer les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, comme suit :

	Ancien tarif 2013	Nouveau tarif 2014
○ Forfait pour dépôt d'une benne sur domaine public pour une durée inférieure ou égale à 3 jours	39,60 €	40,20 €
○ Forfait pour occupation inférieure à 15 jours	81,70 €	82,90 €
○ Au-delà de ces 15 jours par m <sup>2</sup> et par mois d'occupation		
- le 1 <sup>er</sup> mois	8,60 €	8,70 €
- le 2 <sup>ème</sup> mois	9,95 €	10,10 €
- le 3 <sup>ème</sup> mois	13,55 €	13,75 €
- le 4 <sup>ème</sup> mois	16,10 €	16,35 €
- à partir du 5 <sup>ème</sup> mois et les mois suivants	20,95 €	21,25 €
(au-delà du forfait des 15 jours, tout mois commencé est dû intégralement. Pas d'application du prorata temporis)		

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70321- Fonction 01 du Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 mars 2014

Fait à ROYAN, le 14 mars 2014  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD